L'Autorité de la concurrence autorise le rachat des cliniques de Générale de Santé par Ramsay Health Care et Prédica

Publié le 24 septembre 2014

La Commission européenne a renvoyé à l'Autorité de la concurrence, à la demande de l'acquéreur, l'examen de la prise de contrôle conjoint de Générale de Santé par Ramsay Health Care et Prédica, une filiale du Crédit Agricole.

Dans le secteur de l'offre de diagnostics et de soins hospitaliers, Ramsay Health Care et Prédica détiennent déjà une entreprise commune, Ramsay Santé, qui contrôle 40 établissements de soins en France.

Le dossier de concentration a été notifié à l'Autorité le 20 août 2014.

Au terme de son analyse, l'Autorité ne constate aucun problème de concurrence et autorise l'opération.

Après un examen détaillé, l'Autorité a pu écarter les problèmes de concurrence, notamment en Île-de-France où Ramsay Santé possède 9 centres de soins hospitaliers et Générale de Santé 29 établissements.

L'Autorité a notamment estimé que dans cette région, il n'était pas pertinent de distinguer Paris intramuros des départements voisins, du fait de la mobilité très importantes des patients. En effet, les patients franciliens vont fréquemment se

faire soigner en dehors de leur département d'origine.

Sur l'ensemble de la région Île-de-France, les parts de marché du nouvel ensemble resteront modérées, ce dernier faisant face à de nombreux opérateurs au premier rang desquels figure l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

DÉCISION 14-DCC-141 DU 24 SEPTEMBRE 2014

relative à la prise de contrôle conjoint de Générale de Santé par Ramsay Health Care et Predica (Groupe Crédit Agricole)

consulter le texte intégral

Contact(s)

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
Contacter par mail